

**MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2023-09-01**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

Absent excusé : M. BERTOLI Régis.

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain.

Convocation du 20/09/2023 (affichée le 20/09/23).

OBJET : DELEGATION FAITE AU MAIRE

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences et notamment la délégation suivante :

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner délégation au Maire pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

